

405. Nombre de juges non récusables pour une cause importante 1730 mars 3. Neuchâtel

Cinq juges non récusables suffisent pour juger une cause grave et importante.

Combien de juges non récusables il faut pour juger une cause grave et importante.

5

Sur la très humble requête présentée de la part du sieur Abraham Boive ministre & pasteur aux Verrieres, par le sieur Meuron receveur des parties casuelles et avocat, son cousin, aux fins d'obtenir de messieurs le maistre bourgeois en chef et Conseil Étroit leur déclaration de la coutume de cette souveraineté de Neufchastel, sur le cas suivant.

10

Sçavoir, de combien de juges, non récusables, un tribunal, doit estre composé, ^a dans ce pais^a, pour pouvoir juger une cause grave & importante sans appeler des juges en renfort.

Messieurs le maistre bourgeois en chef & Conseil Étroit, après avoir consulté et délibéré entr'eux, donnent par déclaration, que de tout temps la coutume de Neufchastel est telle. Que cinq juges non récusables suffisent pour juger une cause grave et importante sans appeler des juges en renfort, et cela pour la justice inférieure.

15

Laqu'elle déclaration a été ainsi faite, et ordonné à moi secrétaire de ladite Ville, de la rédiger par écrit en cette forme, sous le sçeau de la justice et mairie dudit Neufchastel le troizième jour du mois de mars, l'an mille sept cent et trente [03.03.1730].

20

Signé à l'original.

[Signature:] Jean Frédéric Brun [Seing notarial]

Original : AVN B 101.14.002, fol. 46r; Papier, 22 × 34.5 cm.

25

^a *Souligné.*